

Séance du Conseil du  
5 novembre 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 5 novembre 2018 à 20 heures à laquelle sont présents, M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas, Évelyne Gallet et M<sup>me</sup> Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
  - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 17 octobre 2018;**
  - b) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 23 octobre 2018.**
- 7. Affaires nouvelles :**
  - a) Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;
  - b) Semaines de l'économie sociale en Chaudière-Appalaches.
- 8. Affaires commencées :**
  - a) Règlement numéro 2018-09 modifiant le règlement 462 portant sur les modalités de remboursement des frais de transport et d'hébergement pour tout le personnel de la Municipalité;
  - b) Reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'améliorations;
  - c) Acceptation du plan MADA (Municipalité amis des aînés);
  - d) Avis de motion, règlement modifiant le règlement 2018-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
  - e) Programmation complète de travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018;
  - f) Cession du lot 6 151 871, situé dans le parc industriel;
  - g) Demande de circulation du Club Quad L'Oie Blanche sur notre réseau routier.
- 9. Informations générales :**
  - 9.1 Information sur le dossier de demande du Club Quad L'Oie Blanche pour circuler sur les voies municipales.**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

## **1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

## **2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse  
M. Pierre Martineau, siège #1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège #3  
M. Gaétan Bélanger, siège #4  
M<sup>me</sup> Évelyne Gallet, siège #5  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège #6

**2018-11-01**

Adoption de  
l'ordre du jour

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2018-11-02**

Adoption du  
procès-verbal

## **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé.

**2018-11-03**

Ratification des  
comptes

## **5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1800403 au numéro C1800445, du dépôt direct numéro P1800363 au numéro P1800406, des paiements Accès D du numéro L1800109 au numéro L1800121 pour la somme de 1 392 912,95 \$ et les salaires pour une somme de 50 817,24 \$ totalisant ainsi 1 443 730,19 \$.

## **6) Rapport des comités**

### **a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 17 octobre 2018**

M<sup>me</sup> Chantal Côté fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 17 octobre 2018.

### **b) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 23 octobre 2018**

M<sup>me</sup> Pauline Joncas fait un bref résumé de la rencontre du comité Culture et Patrimoine du 23 octobre 2018.

## 7. Affaires nouvelles

2018-11-04

### a) Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires

Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances

#### ATTENDU QUE

l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

#### ATTENDU QUE

tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

#### ATTENDU QUE

l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

#### ATTENDU QUE

la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

#### ATTENDU QUE

la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

#### ATTENDU QUE

l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte la présente politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

2018-11-05

Semaines de  
l'économie sociale  
Chaudière-Appalaches

**b) Semaines de l'économie sociale en Chaudière-Appalaches**

**CONSIDÉRANT QUE** la 10<sup>e</sup> édition des semaines de l'économie sociale en Chaudière-Appalaches se déroulera du 5 au 15 novembre et que la Programmation lancée par la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches, sous le thème «Votre quotidien, c'est nos affaires!» vise à souligner la qualité du travail et de l'engagement des 475 entreprises d'économie sociale de notre région;

**CONSIDÉRANT QU'** il est important de souligner que ces entreprises créent plus de 12 000 emplois et génèrent des revenus annuels dépassant les 800 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** ces entreprises touchent tant le domaine des arts, de la culture, de l'habitation, des médias, des services de proximité, des services aux personnes, et bien d'autres encore;

**CONSIDÉRANT QU'** il est d'intérêt général de soutenir la Table régionale d'économie sociale en Chaudière-Appalaches et leurs activités;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De proclamer les semaines d'économie sociale en Chaudière-Appalaches du 5 au 15 novembre afin de soutenir les activités proposées par la Table régionale d'économie sociale en Chaudière-Appalaches.

**8. Affaires commencées**

2018-11-06

Règlement 2018-09  
portant sur les modalités  
de remboursement des frais  
de transport et  
d'hébergement pour le  
personnel municipal

**a) Règlement numéro 2018-09 modifiant le règlement 462 portant sur les modalités de remboursement des frais de transport et d'hébergement pour tout le personnel de la Municipalité**

**RÈGLEMENT 2018-09**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 462  
PORTANT SUR LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT  
DES FRAIS DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT POUR  
TOUT LE PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ**

---

**ATTENDU QU'** il serait opportun d'apporter certaines précisions aux modalités de remboursement des frais de repas;

**ATTENDU QUE** le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative de la Municipalité d'adopter ce règlement;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable, avec dispense de lecture, le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 2018-09 modifiant le règlement 462 portant sur les modalités de remboursement des frais de transport et d'hébergement pour tout le personnel de la Municipalité. Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

**2018-11-07**

Reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale

**b) Reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue du Bord-de-l'Eau pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux réalisés en 2018 sur la rue précitée s'élèvent à 22 521,08 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés aux présentes dépenses sur une rue dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

**ET RESOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au ministère des Transports du Québec de verser la subvention au montant de quinze mille dollars (15 000,00 \$) (dossier : 00026819-1-), le tout, tel que décrit au formulaire V-321.

**2018-11-08**

Acceptation du plan  
MADA (Municipalité  
amie des aînés)

**c) Acceptation du plan MADA (Municipalité amis des aînés)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Cap-Saint-Ignace est reconnue comme étant une municipalité amie des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité MADA en place a travaillé à l'élaboration du plan d'action dans le cadre de la mise à jour de la politique des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action a été soumis au conseil municipal par le comité MADA;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'adopter le plan d'action soumis par le comité MADA.

Avis de motion  
modifiant le règlement  
2018-07 concernant la  
sécurité, la paix et  
l'ordre dans les endroits  
publics

**d) Avis de motion, règlement modifiant le règlement 2018-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-07 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

---

Je, soussigné, Jonathan Daigle, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant le règlement numéro 2018-07, et ce, avec dispense de lecture.

**Note au procès-verbal :**

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

**2018-11-09**

Programmation  
complète de travaux  
dans le cadre de la  
TECQ 2014-2018

**e) Programmation complète de travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

(TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut déposer une programmation complète pour réaliser des travaux couvrant la somme de 285 043 \$ qui lui reste à programmer pour finaliser la contribution gouvernementale totale de 1 135 061 \$;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle :

- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Québec et le Canada de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

**2018-11-10**

Cession du lot  
6 151 871 dans le parc  
industriel

**f) Cession du lot 6 151 871 situé dans le parc industriel**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et 9366-9455 Québec inc., ont signé une promesse de vente le 7 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE :**

1. la Municipalité de Cap-Saint-Ignace vende à 9366-9455 Québec Inc., ayant son siège au 869, chemin Bellevue Ouest, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0, sans aucune garantie légale et libre de toute priorité, charge, hypothèque et avec possession et occupation à compter de la signature de l'acte, un terrain portant le numéro de lot 6 151 871 circonscription foncière de Montmagny.
2. cette vente soit consentie pour le prix de cinquante-cinq mille six cent neuf dollars (55 609,00 \$) ainsi qu'aux charges et conditions contenues à la promesse de vente en date du 7 mai 2018 et dont le premier paiement de dix-huit mille cinq cent trente-six dollars et trente-quatre cents (18 536,34 \$), est payable au comptant à la signature de l'acte de vente notarié, le solde étant payable en deux (2) paiements annuels égaux et consécutifs de dix-huit mille cinq cent trente-six dollars et trente-trois cents (18 536,33 \$), et les suivants à chaque date anniversaire de la signature de l'acte;
3. le projet d'acte de vente, soumis pour approbation, soit et il est approuvé par les présentes;
4. d'autoriser son honneur la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, ledit acte de vente, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous documents signés par eux lieront la Municipalité.
5. de transmettre une copie des présentes résolutions de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à l'attention de M<sup>e</sup> Nathalie Dubé, notaire.

**2018-11-11**

Demande circulation  
Club Quad L'Oie  
Blanche

**g) Demande de circulation du Club Quad L'Oie Blanche sur notre réseau routier**

**ATTENDU QU'** un tracé pour les quads est déjà permis sur notre territoire sur une distance approximative de 14 kilomètres passant par la route du Lac Isidore, la route de l'Espérance et le chemin de la Rexfor;

**ATTENDU QUE** le tronçon balisé a été autorisé le



2 septembre 2003 par le règlement numéro 444 de la Municipalité car la portion de la route de l'Espérance concernée est sous juridiction municipale;

**ATTENDU QUE**

la Municipalité a reçu une demande du Club Quad L'Oie Blanche le 5 février 2018 pour un nouveau tracé;

**ATTENDU QUE**

l'association demande de circuler en voies partagées sur le chemin Bellevue Ouest (3,5 km), la route des Pommiers (2,2 km), le chemin des Érables Ouest (0,4 km) et la route à Collin (7,9 km) pour une distance approximative de 14 km;

**ATTENDU QUE**

cette demande avait pour but de relier le dépanneur *Voisin* situé à Montmagny et le chemin de la Rexfor qui est situé au sud du territoire de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

**ATTENDU QUE**

les citoyens ont été invités à émettre leurs commentaires sur le sujet lors de la séance du Conseil du 5 mars 2018 et que les gens présents n'étaient pas favorables à cette option;

**ATTENDU QUE**

diverses rencontres ont eu lieu avec les représentants de la Ville de Montmagny, et Cap-Saint-Ignace, l'Association Quad L'Oie Blanche, la Fédération Québécoise des Club Quad et le MTQ;

**ATTENDU QUE**

l'Association et la FQCQ devaient valider les tracés alternatifs de moindre impact, tâche qui ne semble pas avoir été faite tel que convenu;

**ATTENDU QUE**

les citoyens nous ont à nouveau exprimé leur désaccord pour ce nouveau tronçon;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace rejette, suite à l'analyse du dossier et aux divers commentaires reçus des citoyens, la demande du Club Quad L'Oie Blanche pour un nouveau tracé qui passerait sur les routes et chemins sous juridiction municipale suivants : le chemin Bellevue Ouest, la route des Pommiers, le chemin des Érables Ouest et la route à Collin.

## **9. Informations générales**

M<sup>me</sup> la mairesse informe les gens de différents dossiers.

### **9.1 Information sur le dossier de demande du Club Quad L'Oie Blanche pour circuler sur les voies municipales**

M<sup>me</sup> Jocelyne Caron partage aux gens de la salle quelques informations concernant le dossier de demande du Club Quad L'Oie Blanche pour circuler sur les voies municipales, sujet actuel des médias locaux.

## **10. Période de questions générales**

M<sup>me</sup> la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

**2018-11-12**

Levée de la  
séance

## **10. Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que la séance soit levée à 20 heures 42.

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse

